

Apples, le 16 février 2022

Recommandée

LETTRE OUVERTE

au Gouvernement genevois

Monsieur
Serge Dal Busco
Président du Gouvernement genevois
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2

1204 Genève

Concerne : Directives de la Chancellerie fédérale
dans l'emploi de l'écriture (dite) inclusive dans des documents officiels.

Monsieur le Président du Gouvernement genevois,

Ces derniers temps, nous avons constaté une dérive inquiétante vers un emploi abusif de l'écriture (dite) inclusive au sein de l'administration cantonale genevoise. Nous déplorons que votre administration et vos services ne tiennent pas compte d'une directive de la Chancellerie fédérale, datée du 1^{er} novembre 2021, éditée en concertation avec DLF-Suisse *

Aussi, pour vous permettre de pallier cette lacune, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance, la directive, exhaustive, concernant la « *Pratique d'écriture alternative dans les textes de la Confédération en français* » émanant de notre Chancellerie fédérale (voire document annexé).

Ce qui vaut au niveau fédéral ne saurait être sciemment ignoré par les services cantonaux ou communaux. C'est pourquoi nous élargirons notre requête, en relayant cette nouvelle directive de la Chancellerie fédérale, auprès de chaque canton suisse (avec copie à chaque commune du pays romand), ces prochains jours. Nous interviendrons auprès des Hautes-Écoles, des Universités, des Écoles publiques et privées, ainsi qu'auprès des personnes qui enseignent la langue française en Suisse.

Avec responsabilité, nous vous invitons à appliquer, au plus vite, les directives contenues dans le document annexé, en attendant que le peuple suisse puisse se prononcer par un vote. Aussi, nous vous demandons, avec insistance, de donner les instructions adéquates à l'ensemble de vos services cantonaux.

Nous serions honorés de recevoir une copie de ce rappel à l'ordre de votre part.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président du Gouvernement genevois, mes salutations les meilleures.

Aurèle Challet
Président DLF-Suisse

Copie à : Monsieur Diego Esteban, Président du Grand Conseil genevois,
et à la Presse.

Annexes: mentionnées.

** DLF-Suisse s'engage à faire respecter la langue française académique, la seule officielle, contre les germanismes et les anglicismes et notamment pour interdire l'usage de l'écriture (dite) inclusive en Suisse, en déposant prochainement une initiative populaire fédérale (voir annexe).*